



mandaté par l'OPCO  
des Entreprises de proximité



## Appel à propositions

---

### APPRENTISSAGE - LA CFABRIK'

### **ACCOMPAGNEMENT DES CFA DANS UN CONTEXTE DE TRANSFORMATION DE LEUR ENVIRONNEMENT**

- Date de parution de dossier de candidature sur le site [agefos-pme.com](http://agefos-pme.com) : 03/10/2019
- Date de fin de la période de candidature : 21/10/2019 – 14h00

**Référent** : Magali JACQUET, Responsable Projets Emploi et Alternance  
**AGEFOS PME Centre Val de Loire, mandaté par l'OPCO EP**

[mjacquet@agefos-pme.com](mailto:mjacquet@agefos-pme.com) ou 06.35.66.65.21 / 02.47.74.55.30

# 1. Objet de la consultation

---

Le présent appel à propositions a pour objet de sélectionner un prestataire en capacité de réaliser un cycle de rencontre, de réflexion et de formation destiné aux directeurs et directrices de CFA de la région Centre Val de Loire, prioritairement membres de l'ARDIR, association régionale des directeurs de centre de formation d'apprentis.

## 2. Contexte et enjeux

---

### 2.1. Présentation d'AGEFOS PME mandaté par l'OPCO EP

AGEFOS PME Centre Val de Loire  
208 rue de la Sagerie – CS 90303  
37173 Chambray Lès Tours

agissant en qualité de délégataire au nom et pour le compte de :  
AGEFOS PME Siège national, sis 187 Quai de Valmy 75010 PARIS –  
Tél. : 01 44 90 46 46 - agefos-pme.com – siret n° 301 761 987 00330 – code naf 9499Z,

elle-même agissant jusqu'au 31 décembre 2019 au nom et pour le compte de l'OPérateur de Compétences (OPCO) des Entreprises de Proximité agréé par arrêté ministériel du 29.03.2019.

Ses missions sont les suivantes :

- Apporter un appui technique aux branches adhérentes pour la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences(GPEC), la définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance et la construction des certifications (diplômes, CQP...);
- Financer les dispositifs d'alternance (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage et promotion ou reconversion par alternance - « Pro-A »);
- Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et sécuriser les parcours professionnels des publics les plus fragiles (POEC, CléA, Handicap,...);
- Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE-PME pour les accompagner dans l'analyse et la définition de leur besoin en matière de formation, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité;
- Gérer les contributions complémentaires, conventionnelles ou volontaires.

En région Centre-Val de Loire, 7 conseillers en formation sont présents sur l'ensemble des départements pour assurer un conseil de proximité aux entreprises en matière d'emploi et de compétences, ce qui représente 7 600 entreprises adhérentes en région Centre-Val de Loire (dont 6 700 entreprises de moins de 10 salariés et 900 entreprises de plus de 10 salariés).

Plus d'informations sur le site AGEFOS PME CENTRE VAL DE LOIRE : [www.agefos-pme-centrevaldeloire.com](http://www.agefos-pme-centrevaldeloire.com).

### 2.2. Contexte et finalités de l'appel à propositions

La loi du 5 septembre 2018, intitulée "*la liberté de choisir son avenir professionnel*" impacte les pratiques et les certitudes, notamment dans le champ de l'Apprentissage. Ainsi l'un des premiers impacts majeurs concerne **l'implication des branches professionnelles** dans la détermination de l'offre de formation en apprentissage et des coûts contrats. Sur cette base, les OPCO deviennent les interlocuteurs privilégiés des CFA et des entreprises tant sur la gestion que sur le financement du contrat d'Apprentissage.

En outre, **les modalités de création, de missions et d'obligations des centres de formation d'apprentis (CFA) évoluent**. Cela implique l'apparition de nouveaux

acteurs (OF, entreprises) qui entraîne un changement profond de leur modèle économique.

De plus, les **CFA devront cependant respecter la réglementation applicable aux organismes de formation** et formaliser de ce fait une démarche « qualité ». Enfin, la loi prévoit un assouplissement des règles régissant le Contrat d'Apprentissage.

Face à ces enjeux, en lien étroit avec l'ARDIR CENTRE VAL DE LOIRE, AGEFOS PME déploie une offre innovante à destination des CFA et de leurs dirigeants pour les accompagner dans la création du CFA de demain.

## 3. Prestation attendue

### 3.1 Identification des bénéficiaires

Directeurs et Directrices de CFA, ou leurs représentants, prioritairement adhérents à l'ARDIR Centre Val de Loire (1 personne par établissement)

### 3.2 Modalités de mise en œuvre

Nous comptons réaliser une session de type FABLAB de **5 journées de travail thématiques** d'ici la fin de l'année 2019. Le prestataire devra se positionner obligatoirement sur l'ensemble des thématiques. La prestation devra débuter au maximum le 31/12/2019 et terminer au plus tard le 31/03/2020.

La proposition devra impérativement intégrer un calendrier prévisionnel de la session avec (idéalement) un démarrage avant fin novembre 2019.

Autant que de besoin, une structure porteuse pourrait s'associer en co ou sous traitance avec d'autres structures pour réaliser le projet.

Stratégie	RH	FOAD / FEST	Concurrence	Qualité
Etablir un cap, Se saisir des opportunités offertes par la réforme	Accompagnement au changement des enseignants et salariés du CFA	Digitalisation, Apprentissage en situation de travail, entrées et sorties permanentes	Commercialisation de l'offre, prix de revient, recrutement des apprentis	Manager la qualité, mesurer la performance

**Il s'agit d'un projet expérimental avec une possibilité d'alterner ou de cumuler des modalités d'animation innovante telles que :**

- Masterclass,
- Travail en collectif sous forme par exemple de design thinking,
- Atelier collaboratif
- Communauté via slack (ou équivalent) entre les journées thématiques,
- Etc.

Ou toute autre proposition disruptive.

**La structure retenue devra montrer son expertise sur les sujets suivants :**

- Réforme de l'Apprentissage (Enjeux, Impacts, Solutions)
- Animation d'un collectif de dirigeants
- Animation d'un collectif en mixant des méthodes innovantes et des apports de contenus, encadrée par une guidance constructive
- Compétences des intervenants pour chaque thématique
- Plus-value de la proposition sur chaque thème en quelques lignes

Modalités d'animation : il ne s'agit pas d'une action de formation, mais d'un groupe de réflexion action, positionnant les participants comme des coproducteurs des échanges et des dispositions pouvant être prises et pouvant donner lieu à un plan d'actions

Objectif de l'animation : guider, nourrir la réflexion des participants pour leur laisser entrevoir, puis définir des actions concrètes à mettre en œuvre de manière individuelle ou/et collective.

### 3.3 Lieu d'intervention

Le prestataire doit proposer une animation sur les 5 thématiques suivantes :

Le lieu envisagé par AGEFOS PME CENTRE VAL DE LOIRE est : à *déterminer*

### 3.4 Coût estimé de la prestation :

2000€/HT/jour de prestation soit 10 000€ pour le cycle, ensemble des frais compris

## 4. Procédure de sélection de l'offre

### 4.1. Principes généraux

AGEFOS PME Centre Val de Loire mandaté par l'OPCO EP s'engage à garder confidentielles les propositions reçues, et se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

AGEFOS PME Centre Val de Loire mandaté par l'OPCO EP sélectionnera la proposition répondant de la meilleure manière au cahier des charges, à partir des dossiers reçus par courriel (mjacquet@agefos-pme.com) **avant le 21/10/2019.**

Chaque prestataire sera notifié par courriel de la suite donnée à sa candidature.

Si besoin, les prestataires pressentis seront invités lors d'un entretien à approfondir leur offre devant un jury

### 4.2. Rappel des étapes de sélection

Période / échéance	Etapes
21/10/2019	Fin de la consultation
28/10/2019	Comité de sélection
29/10/2019	Notification des réponses négatives
29/10/2019	Notification de la réponse positive
30/10/2019	Contractualisation
Entre les semaines n°46 et n°51	Réalisation de la prestation
Vers le 15/12/2019	Fin de réalisation de la prestation
31/03/2020	Paiement au plus tard de la prestation

### 4.3. Critères de sélection

Tout dossier parvenu hors délai, et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

Les propositions déclarées recevables seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Notation	Coefficient
Compréhension du contexte, des enjeux, des objectifs et du contenu du projet	Sur 3	2
Expérience en matière d'accompagnement de groupes de créativité et de production	Sur 3	3
Connaissance du monde de l'apprentissage, des CFA et des nouveaux intervenants amenés à proposer une offre sur ce secteur d'activité – Expertise de la réforme de la formation et de l'apprentissage	Sur 3	3
Capacité à mobiliser des « grands témoin » pertinents	Sur 3	3
Capacité à construire une animation mobilisatrice, innovante, voire expérimentale	Sur 3	3
Méthodologie de coordination et de suivi de la prestation avec AGEFOS PME	Sur 2	2
Coût : en cohérence avec l'estimation du cahier des charges	Sur 3	2

## 5. Modalités de réponse

### 5.1. Dossier de candidature

Le prestataire explicite, de manière très précise, l'accompagnement proposé pour atteindre les exigences définies dans le présent cahier des charges.

L'offre technique doit comporter impérativement les points suivants :

#### Présentation du prestataire

- Raison sociale et coordonnées
- SIRET
- Numéro de déclaration d'activité
- Statut sous DataDock
- Effectif global de la structure
- Secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Prestations proposées
- Avis de situation Sirène

#### Contexte et objectifs généraux de la prestation

Le prestataire reformule sa propre vision de la démarche proposée et des conditions de sa réussite.

## Déroulement de la prestation

---

Le prestataire décrit la nature de l'accompagnement à réaliser.

Sont précisés :

- Méthodes d'animation dans une approche innovante, voire expérimentale
- Objectifs pouvant être poursuivis dans chacune des thématiques proposées
- Déroulement de la prestation (méthodologie envisagée, contenus relatifs à chaque thématique, plan de travail, planning, outils utilisés...)
- Plus-value pouvant être retirée de l'animation proposée
- Assistance apportée, au besoin, entre les journées d'animation

Le prestataire doit démontrer sa capacité à animer une session de réflexion / action avec un groupe des dirigeants de CFA.

## Moyens humains

---

Le prestataire présente les moyens humains mis à disposition pour la réalisation de la session et le suivi :

- Nom et rôle de chaque intervenant,
- Responsabilités de chaque intervenant,
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
  - Le profil et l'expérience
  - Les références de missions comparables
  - L'ancienneté dans ce type d'accompagnement
- Si co ou sous traitance, merci de nous fournir la convention de partenariat
- Tout autre élément utile (Vidéos, photos, lettre de recommandations)

## Références du prestataire sur des projets similaires

---

Le prestataire présentera quelques références de travaux similaires.

## Offre financière

---

Le prestataire indique son offre tarifaire. (HT ou net de taxes, globale, par jour, etc...)

**La proposition devra être adressée sous format électronique par e-mail en un seul fichier, sous l'intitulé AAP 2019 CFABRIK'CVL « nom de votre structure » à :**

[mjacquet@agefos-pme.com](mailto:mjacquet@agefos-pme.com)

**et, en cas d'envoi volumineux (c'est-à-dire >12MO) merci de passer par un outil web d'envoi de fichier volumineux, par exemple <https://wettransfer.com/>!**